

Rapport de la commission des finances au Conseil communal sur le préavis No 37/2019

Demande de crédit d'étude pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Derrière la Ville – DLV6

Présidence : Jean-Paul Bruand

Présents : Liliane Annen, Evi Kassimidis, Martine Lob, Thierry Auberson

Préambule

La commission regrette que cet objet lui ait été transmis tardivement et que la séance de présentation ait dû être casée entre deux autres réunions consacrées à l'examen des comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le 13 mai 2019 dans la salle des conférences du bâtiment communal, en présence de

- Monsieur Louis Savary, syndic
- Madame Jacqueline Dieperink, municipale
- Monsieur Stéphane Hauert, président du conseil communal

Lors de cette séance, la commission a reçu toutes les informations nécessaires pour l'étude du préavis.

Le préavis et la conclusion de la commission ont été discutés lors de cette séance. La finalisation du rapport a été faite par échange de courriels.

La commission remercie le syndic et la municipale pour les renseignements fournis.

La demande porte sur un crédit d'études pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire nécessité par une augmentation importante des élèves à partir de 2021 due à l'ouverture des nouveaux quartiers des Grand-Pré et Pâquis. Les montants des honoraires sont donnés sur la base de soumissions rentrées.

L'estimation budgétaire mentionnée dans le préavis du coût total de la construction est de l'ordre de CHF 15'300'000.- Le montant demandé dans ce préavis est déjà englobé dans l'estimation faite pour la réalisation du nouveau collège. Par comparaison les crédits votés pour le bâtiment du Marais du Billet s'élevaient à Fr. 18'770'000.- pour un volume comparable.

Commentaires

L'investissement demandé est inscrit au plan des investissements dans le budget 2019 pour un montant de Fr. 150'000.- alors que le crédit demandé est de Fr. 415'000.-. Toutefois, il semble, d'après les comptes 2018, que la commune dispose de suffisamment de liquidités pour financer cet investissement sans devoir recourir à un emprunt.

Conclusions

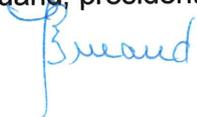
Sur la base de ces considérations, la commission des finances, unanime, vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- d'autoriser la Municipalité à engager les prestations nécessaires au développement du projet jusqu'à et y compris l'obtention du permis de construire pour la réalisation du bâtiment scolaire DLV6.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 415'000.- pour financer les études relatives au bâtiment concerné.
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché
- d'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum, dès 2020 ceci sous réserve de l'inclusion dans le crédit qui sera demandé pour la construction du bâtiment concerné
- de décharger la commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 4 juin 2019

Commission des finances :

Jean-Paul Bruand, président et rapporteur



Liliane Annen

Thierry Auberson



Evi Kassimidis



Martine Lob

